

## Calendrier de la collecte à partir du 4 mai 2015 :

Les journaux, revues, magazines devront désormais être déposés dans les colonnes prévues à cet effet.

Collecte des ordures ménagères (OM) et tri sélectif (TS)		
Lundi et vendredi (OM)	Mercredi (TS)	Aigues-Vives
		Boissières
		Gallargues le Montueux
		Nages et Solorgues
		Uchaud
Collecte des ordures ménagères (OM) et tri sélectif (TS)		
Mardi et samedi (OM)	Jeudi (TS)	Aubais
		Codognan
		Mus
		Vergèze
		Vestric et Candiac

## Quels déchets dans le bac jaune?



- |   |                            |
|---|----------------------------|
| ✓ Bouteille en plastiques                       | ✗ Carton autre             |
| ✓ Flacon de shampoing                           | ✗ qu'emballage             |
| ✓ Flacon de gel douche                          | ✗ alimentaire              |
| ✓ Boîte de conserve bien vidée                  | ✗ Pot de yaourt            |
| ✓ Barquette en aluminium                        | ✗ Pot de crème fraîche     |
| ✓ Canette de soda                               | ✗ Barquette en plastique   |
| ✓ Petite boîte d'emballage en carton            | ✗ Barquette en polystyrène |
| ✓ Brique de lait ou de jus                      | ✗ Film en plastique        |
| ✓ Bouteille de produit d'entretien en plastique | ✗ Couche                   |
| ✓ Aérosol non dangereux...                      | ✗ Conserve sale            |
|   | ✗ Verre                    |
|   | ✗ Pot de fleur...          |

## Les points d'apport volontaire

### Colonne à papier :



**OUI** Journaux, magazines, prospectus, enveloppes

**NON** Blisters, papiers cadeaux, papiers calques, papiers peints

### Colonne à verre :

**OUI** Bouteilles et pots en verre

**NON** Faïence, porcelaine, ampoules, Couvercles, bouchons...



## Déchèteries : Dépôts autorisés

- ✓ Bois
- ✓ Ferrailles
- ✓ Gravats inertes
- ✓ Cartons
- ✓ Déchets verts
- ✓ Huiles de vidange, végétale
- ✓ Tout-venant
- ✓ Verre
- ✓ Papiers
- ✓ Piles et batteries
- ✓ Déchets électriques et électroniques
- ✓ Déchets dangereux diffus (peinture, pâteux, aérosols ...)
- ✓ Cartouches d'imprimantes
- ✓ Capsules « Nespresso »...
- ✓ Meubles

## Une alternative très intéressante : Le compostage



LES DECHETS ORGANIQUES REPRESENTENT 30% DU POIDS DE NOS ORDURES MENAGERES. PENSEZ A LES COMPOSTER !

**Le compostage : processus de transformation de la matière organique par des micro-organismes en un produit stabilisé semblable à l'humus de nos forêts.**

### La fabrication de compost à domicile permet de :

- ✓ Limiter les allers-retours en déchèterie
- ✓ Produire un engrais 100% naturel
- ✓ Lutter contre l'appauvrissement de votre sol en matière organique
- ✓ Agir en éco-citoyen en limitant le volume de déchets organiques à traiter (environ 100 Kg/an/habitant)

JE METS dans mon composteur	JE METS en petite quantité	JE NE METS PAS dans mon composteur
<b>Déchets de cuisine</b>		
EPLUCHURES DE FRUITS/LEGUMES RESTES DE FRUITS/LEGUMES THE EN VRAC/SACHET MARC DE CAFE ET FILTRES/DOSETTES COQUILLES D'ŒUFS ECRASEES	AGRUMES POMMES DE TERRE FLETRIES (risque de germination) RESTES DE REPAS ALIMENTS ABÎMES PAIN RASSIS	VIANDE POISSON PRODUITS LAITIERS HUILES/GRAISSES EMBALLAGES PLASTIQUES ETIQUETTES DE FRUITS
<b>Déchets du jardin</b>		
DECHETS DU POTAGER MAUVAISES HERBES (non montées en graines) PETITS BRANCHAGES ECORCE, PAILLE, FOIN	GAZON (Max 10 cm d'épaisseur) FEUILLES MORTES (Max 10 cm d'épaisseur) FUMIER MATURE	VEGETAUX CONTENANT DES SUBSTANCES TOXIQUES, A DECOMPOSITION DIFFICILE, MALADES OU TRAITES CHIMIQUEMENT GROS BRANCHAGES NON BROYES
<b>Déchets ménagers non alimentaires</b>		
ESSUIE-TOUT PLANTES ET FLEURS FANEES	CENDRES DE BOIS	LITIERES DE CHAT EXCREMENTS CANINS

**Commandez votre composteur : 10€ à la communauté des communes.**

## Quelques Chiffres :

La Communauté des Communes Rhône Vistre Vidourle c'est **10 communes** pour un total de **25 724 habitants**.

### En 2014, la collecte a représenté :

- **221,43 Kg** d'ordures ménagères / an / habitant
- **46,71 Kg** de tri sélectif / an / habitant

### Coût de traitement des JRM:

Dans les colonnes : 53 € la tonne  
Dans le bac d'ordures ménagères : 124 € la tonne  
Dans le bac de tri sélectif : 224 € la tonne

Il est important de déposer vos journaux, revues et magazines dans les colonnes d'apport volontaire.

## Les Points d'apports volontaires :

### Journaux, Revues, Magazines (JRM) :

2 colonnes/commune, 1 dans chaque déchèterie

**Verre** : Plusieurs colonnes/commune et une dans chaque déchèterie

## Les déchèteries :

### Jours d'ouvertures :

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Aubais		Fermé				
Uchaud	Fermé					
Vergèze				Fermé		
Vestric					Fermé	

**Horaires : 8h30-12h et 14h-17h30.**  
**Fermeture : dimanche et jours fériés**

## ATTENTION !!!

### Changement des jours de collecte des ordures ménagères

### A compter du 4 mai 2015

Fin de la collecte des JRM en porte à porte

J'aime ma planète, Alors je trie !



Un doute ?  
Une question ?  
Référez-vous  
au guide du tri ! Ou  
contactez la  
Communauté  
des  
Communes !



Communauté de Communes  
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse  
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX  
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19  
E-mail : contact@ccrvv.com  
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

# ATTENTION !!!!!

## DU NOUVEAU

*dans la collecte et la gestion de nos déchets !*

*(A compter du 4 mai 2015)*



*L'avenir est dans nos gestes,  
alors mobilisons-nous  
pour les générations futures !*



Communauté de Communes  
Rhône - Vistre - Vidourle